



CABINET IMBALZANO
8 A S S O C I É S

**Experts Comptables diplômés d'État
Commissaires aux Comptes :**

Maurice IMBALZANO
Tatiana ADAMOWICZ-VALIN
Franck ROSTAGNO

Jean-Claude ROBAUT
Jean-Marc GENEVET

AUDIT CONSEIL EXPERTISE IMBALZANO & ASSOCIÉS
A.E.C IMBALZANO & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
et Comptables Agrées - Région Marseille
Inscrite au près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

SAS SEBA SUD OUEST

S.A.S au capital de 40 000 €
Siège social : 34, bis chemin du chapitre
31100 TOULOUSE

R.C.S.: TOULOUSE 378 522 361 (90 B 1227)
SIRET : 378 522 361 000 39
APE : 742 C

Exercice clos le 31 décembre 2022
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



A.E.C. CÔTE D'AZUR

Le Florian 14 Quai Papacino
06300 NICE
T : 04 92 00 49 50 **F** : 04 92 00 49 59
M : accueil-imbazano@imbazano.fr
R.C.S NICE B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00013 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

A.E.C. PROVENCE

Centre d'affaires l'Hexagone E
Rue Antoine Albalat
83170 BRIGNOLES
T : 04 94 77 50 00 **F** : 04 94 77 50 09
M : imbazano-aix@imbazano.fr
R.C.S DRAGUIGNAN B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00021 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

A.E.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zac de la Louvade
45 rue Merlot
34130 MAUGUIO
T : 04 67 45 63 14 **F** : 04 67 87 26 69
M : accueil-maugio@imbazano.fr
R.C.S MONTPELLIER B 521 710 699
SIRET : 521 710 699 00039 - APE : 6920 Z
FR 55 521 710 699

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présenté par la SAS AEC IMBALZANO & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SEBA SUD-OUEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et principes comptables

Les options retenues dans le choix des méthodes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'annexe comptable des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse de ces options et à la vérification par sondages de leur correcte application.

Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont clairement exposées, correctement appliquées, conformes à la réglementation française en vigueur et ne présentent aucun caractère inapproprié.

✓ Estimations comptables

Nous nous sommes assurés que les estimations significatives suivantes étaient satisfaisantes notamment sur le cycle prestations-en cours-production-clients (Valorisation des prestations en cours correspondant à une facturation clients à émettre).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments des comptes annuels pris isolément.

IV - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la valorisation des prestations de service en cours à la clôture mentionnée page 13 de l'annexe des comptes annuels, dans la note sur les règles et méthodes comptables.

V- VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

VI- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brignoles, le 1^{er} août 2023

SAS AEC IMBALZANO & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Maurice IMBALZANO

DocuSigned by:

MAURICE IMBALZANO

DF03467F31B5410...

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 207	6 959	248	302
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	38 704	37 089	1 615	4 783
	Autres immobilisations corporelles	211 987	139 795	72 192	93 326
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	171		171	171
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 656		12 656	11 435
	TOTAL (II)	270 725	183 843	86 882	110 016
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	169 405		169 405	160 765
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	144		144	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	280 101	14 601	265 500	294 858
	Autres créances	5 010		5 010	1 550
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	289 841		289 841	319 103
	Charges constatées d'avance	15 463		15 463	11 900
	TOTAL (III)	759 963	14 601	745 363	788 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 030 689	198 444	832 245	898 192

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

12 656

11 435

(3) dont créances à plus d'un an

DS

m?

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	40 000	40 000
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	393 914	390 857
	Résultat de l'exercice	20 906	23 057
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	458 821	457 914
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	140 596	180 867
	Emprunts et dettes financières divers (3)	30	6 725
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 257	60 575
	Dettes fiscales et sociales	202 842	189 543
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	699	2 568
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	373 424	440 277
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	832 245	898 192
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	20 906,27	23 057,11
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	272 750	299 712
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		586
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 609 261		1 609 261	1 512 215
	Montant net du chiffre d'affaires	1 609 261		1 609 261	1 512 215
	Production stockée			8 640	(7 937)
	Production immobilisée				17 139
	Subventions d'exploitation				81 629
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			19 048	328
	Autres produits			145	
	Total des produits d'exploitation (1)			1 637 093	1 603 374
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			790	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			667 921	635 065
	Impôts, taxes et versements assimilés			17 345	17 309
	Salaires et traitements			642 129	596 234
	Charges sociales du personnel			229 802	196 859
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			34 823	31 648
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			5 167	25 434
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			9 438	77 693
	Total des charges d'exploitation (2)			1 607 414	1 580 241
RESULTAT D'EXPLOITATION				29 679	23 134

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		29 679	23 134
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		75
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		2
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	53	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		53	77
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 076	1 650
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 076	1 650
RESULTAT FINANCIER		(2 023)	(1 573)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 655	21 560
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		6 371
	Sur opérations en capital	8 443	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		8 443	6 371
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		230
	Sur opérations en capital	11 443	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		11 443	230
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 000)	6 141
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 749	4 644
TOTAL DES PRODUITS		1 645 588	1 609 822
TOTAL DES CHARGES		1 624 682	1 586 765
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 906	23 057

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **832 245 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 645 588 euros** et un total **charges de 1 624 682 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 20 906 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 1 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 8 ans
- Logiciels 1 à 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En-cours de production de services

Prestations de services en cours-Clients factures à établir

L'estimation des "Prestations de service en cours" à la clôture de l'exercice correspond aux prestations restant à facturer, calculées affaire par affaire, suivant les temps passés facturables valorisées au prix effectif moyen de vente horaire constaté sur la production de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 197				990	7 207
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 197				990	7 207
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	40 414		2 000		3 709	38 704
	Instal., agencement, aménagement divers	88 068					88 068
	Matériel de transport	51 983				3 500	48 483
	Matériel de bureau, mobilier	66 969		8 468			75 437
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 433		10 468		7 209	250 692	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	171					171
	Prêts et autres immobilisations financières	11 435		1 221			12 656
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 606		1 221			12 827
TOTAL		267 236		11 689		8 199	270 725

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	7 895	54	990	6 959
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 895	54	990	6 959
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	35 631	5 168	3 709	37 089
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	58 273	6 095		64 368
	Matériel de transport	16 723	12 090	3 500	25 313
	Matériel de bureau, mobilier	38 698	11 416		50 113
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 325	34 769	7 209	176 884
TOTAL		157 220	34 823	8 199	183 843

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	25 434	5 167	16 000	14 601
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	25 434	5 167	16 000	14 601
TOTAL GENERAL		25 434	5 167	16 000	14 601

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	5 167	16 000
----------------------------	--	-------	--------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	12 656	12 656	
	Clients douteux ou litigieux	16 487	16 487	
	Autres créances clients	263 613	263 613	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 243	1 243	
	Impôts sur les bénéfices	1 087	1 087	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 680	2 680	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	15 463	15 463	
	TOTAL DES CREANCES	313 230	313 230	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	140 596	39 922	100 675	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 257	29 257		
	Personnel et comptes rattachés	45 812	45 812		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 561	54 561		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	79 180	79 180		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 289	3 289		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	20 030	20 030		
	Autres dettes	699	699		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	373 424	272 750	100 675	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		39 676			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30			

Capital social

Etat exprimé en euros 31/12/2022 Nombre Val. Nominale Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	40,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	40,0000	40 000,00

Charges à payer

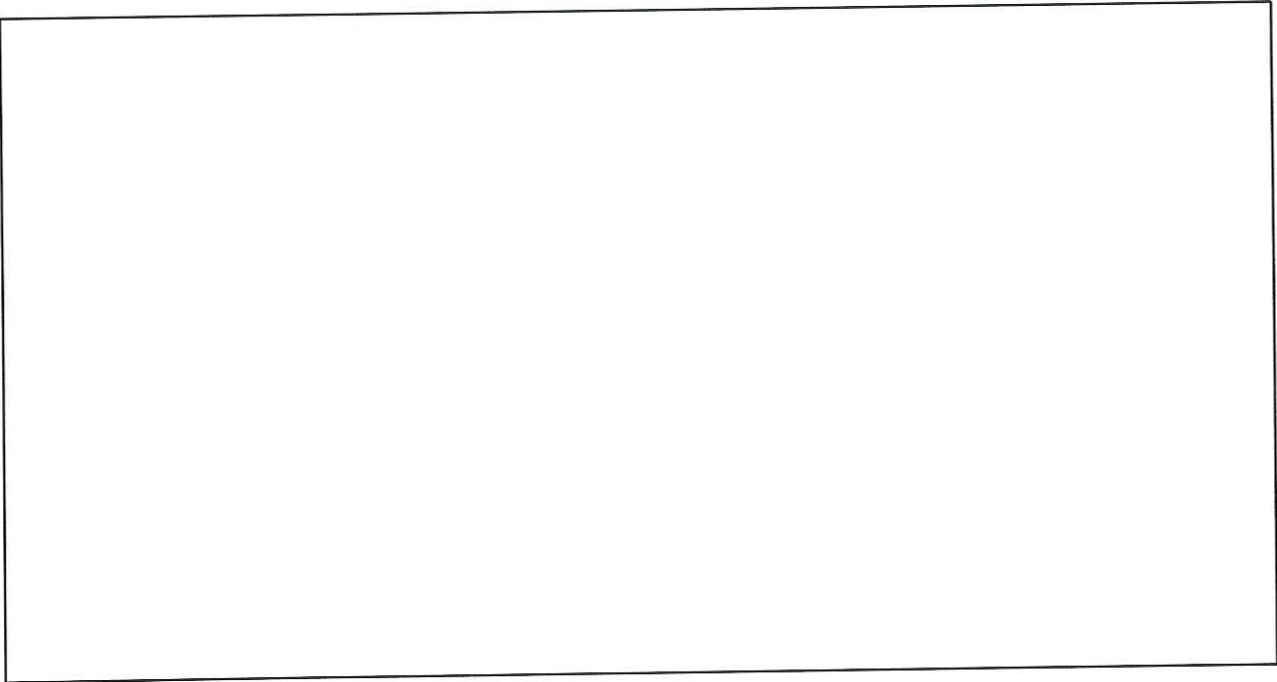
Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		66 169
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT.COURUS/EMPRUNT</i>	31	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	1 915	1 915
Dettes fiscales et sociales <i>PERS CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC / CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	45 812 16 518 124 1 339	63 793
Autres dettes <i>CLIENTS RRR&AV.A ACC</i>	431	431

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	39	(9)	-22,04
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 915	1 873	42	2,25
Dettes fiscales et sociales	63 793	45 263	18 530	40,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	431		431	
TOTAL	66 169	47 175	18 994	40,26



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	38 704	37 089	1 615	4 783
	Autres immobilisations corporelles	211 987	139 795	72 192	93 326
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	171		171	171
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 656		12 656	11 435
	TOTAL (II)	270 725	183 843	86 882	110 016
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	169 405		169 405	160 765
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	144		144	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	280 101	14 601	265 500	294 858
	Autres créances	5 010		5 010	1 550
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	289 841		289 841	319 103
	Charges constatées d'avance	15 463		15 463	11 900
	TOTAL (III)	759 963	14 601	745 363	788 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 030 689	198 444	832 245	898 192

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

12 656

11 435

(3) dont créances à plus d'un an

Nuc

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	393 914	390 857
	Résultat de l'exercice	20 906	23 057
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	458 821	457 914
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	140 596	180 867
	Emprunts et dettes financières divers (3)	30	6 725
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 257	60 575
	Dettes fiscales et sociales	202 842	189 543
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	699	2 568
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	373 424	440 277
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	832 245	898 192
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	20 906,27	23 057,11
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	272 750	299 712
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		586
	(3) Dont emprunts participatifs		

nol

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 609 261		1 609 261	1 512 215
	Montant net du chiffre d'affaires	1 609 261		1 609 261	1 512 215
	Production stockée			8 640	(7 937)
	Production immobilisée				17 139
	Subventions d'exploitation			19 048	81 629
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			145	328
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			1 637 093	1 603 374
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			790	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			667 921	635 065
	Impôts, taxes et versements assimilés			17 345	17 309
	Salaires et traitements			642 129	596 234
	Charges sociales du personnel			229 802	196 859
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			34 823	31 648
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			5 167	25 434
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			9 438	77 693
	Total des charges d'exploitation (2)			1 607 414	1 580 241
RESULTAT D'EXPLOITATION				29 679	23 134

n/c

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
RES ULTAT D'EXPLOITATION		29 679	23 134
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	53	75 2
	Total des produits financiers	53	77
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 076	1 650
	Total des charges financières	2 076	1 650
RES ULTAT FINANCIER		(2 023)	(1 573)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 655	21 560
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 443	6 371
	Total des produits exceptionnels	8 443	6 371
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 443	230
	Total des charges exceptionnelles	11 443	230
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(3 000)	6 141
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 749	4 644
TOTAL DES PRODUITS		1 645 588	1 609 822
TOTAL DES CHARGES		1 624 682	1 586 765
RES ULTAT DE L'EXERCICE		20 906	23 057

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

OK

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **832 245** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 645 588** euros et un total **charges** de **1 624 682** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 906** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 1 à 5 ans

AN

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 8 ans
- Logiciels 1 à 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En-cours de production de services

Prestations de services en cours-Clients factures à établir

L'estimation des "Prestations de service en cours" à la clôture de l'exercice correspond aux prestations restant à facturer, calculées affaire par affaire, suivant les temps passés facturables valorisées au prix effectif moyen de vente horaire constaté sur la production de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

nm

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 197				990	7 207
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 197				990	7 207
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	40 414		2 000		3 709	38 704
	Instal., agencement, aménagement divers	88 068					88 068
	Matériel de transport	51 983				3 500	48 483
	Matériel de bureau, mobilier	66 969		8 468			75 437
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 433		10 468		7 209	250 692
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	171					171
	Prêts et autres immobilisations financières	11 435		1 221			12 656
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 606		1 221			12 827
TOTAL		267 236		11 689		8 199	270 725

NJC

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	7 895	54	990	6 959
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 895	54	990	6 959
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	35 631	5 168	3 709	37 089
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	58 273	6 095		64 368
	Matériel de transport	16 723	12 090	3 500	25 313
	Matériel de bureau, mobilier	38 698	11 416		50 113
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		149 325	34 769	7 209	176 884
TOTAL		157 220	34 823	8 199	183 843

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

nvr

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	25 434	5 167	16 000	14 601
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	25 434	5 167	16 000	14 601
TOTAL GENERAL		25 434	5 167	16 000	14 601

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	5 167	16 000
----------------------------	---	-------	--------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

NJC

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	12 656	12 656	
	Clients douteux ou litigieux	16 487	16 487	
	Autres créances clients	263 613	263 613	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 243	1 243	
	Impôts sur les bénéfices	1 087	1 087	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 680	2 680	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	15 463	15 463	
	TOTAL DES CREANCES	313 230	313 230	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	140 596	39 922	100 675	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 257	29 257		
	Personnel et comptes rattachés	45 812	45 812		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 561	54 561		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	79 180	79 180		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 289	3 289		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	20 030	20 030		
	Autres dettes	699	699		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	373 424	272 750	100 675	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		39 676			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30			

MC

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 000,00	40,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	40,0000	40 000,00

m

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		66 169
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT.COURUS/EMPRUNT</i>	31	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	1 915	1 915
Dettes fiscales et sociales <i>PERS CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOC / CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	45 812 16 518 124 1 339	63 793
Autres dettes <i>CLIENTS RRR&AV.A ACC</i>	431	431

NVC

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	39	(9)	-22,04
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 915	1 873	42	2,25
Dettes fiscales et sociales	63 793	45 263	18 530	40,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	431		431	
TOTAL	66 169	47 175	18 994	40,26

Nix

Certifié Conforme
le Président
HB

SAS SEBA SUD OUEST
Société par actions simplifiée
au capital 40 000 €
Siège social : 34 bis, chemin du Chapitre
31100 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 378 522 361 (90 B 1227)

**COMPTE-RENDU ELEMENTS DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2022**

En substitution du fait de la carence du
RAPPORT DE GESTION du Président
**présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 août 2023**

Mesdames,

Compte-tenu de la survenance du décès de notre Président en date du 20 avril 2023, nous devons faire face à une situation exceptionnelle.

En effet, les comptes annuels de notre société ont été arrêtés en date du 31 mars 2023. Nous devons réunir notre Assemblée Générale Annuelle dans les six mois de la clôture, soit avant le 30 juin 2023.

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en place de l'Indivision, des formalités y afférentes, en application des lois et de nos statuts, nous avons sollicité et obtenu par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Toulouse, un report du délai de convocation de notre Assemblée Annuelle au 30 septembre 2023.

Conformément à l'article 18-a) de nos statuts, l'Assemblée sera convoquée pour le 21 août 2023 à 19 h00 par notre Commissaire aux Comptes, la SAS AEC-IMBALZANO & ASSOCIES, représentée par son Président Maurice IMBALZANO.

En vue de fournir les éléments nécessaires au fonctionnement normal de la société, tant au Commissaire aux Comptes, qu'aux Associés, du fait de la qualité de Directeur Général, en qualité de mandataire assistant le Président, Madame Marie-UNAL DE CAPDENAC, a établi le présent compte-rendu rassemblant les informations connues, à partir des comptes arrêtés en son vivant par le Président, afin de pallier la carence de la présentation du Rapport du Président.

Aussi, dans ce cadre particulier et exceptionnel, nous vous rendons compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation, les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de ses résultats.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous rendra, dans un instant, compte de sa mission.

nx

Nous vous rappelons que les comptes annuels, le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux comptes, et plus généralement tous les documents nécessaires, ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur et nous vous demandons de bien vouloir nous en donner acte.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la société pendant l'exercice 2022

1.1.1 Résultat d'exploitation 29.679 €

Contre 23.057 € en 2021.

Le résultat d'exploitation se décompose comme suit :

- Les produits d'exploitation : 1.637.093 € contre 1.603.374 € en 2021
- Les charges d'exploitation : 1.607.414 € contre 1.580.241 € en 2021

L'analyse du compte de résultat permet de relever les éléments essentiels suivants :

❖ Les produits :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 1.609.261 € et a progressé de 6 % par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 97.046 €.
- La production de l'exercice doit être corrigée de la production stockée qui s'élève à 8.640 € en 2022, contre un déstockage de (7.937 €) en 2021.
- Les autres produits sont de :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
▪ Subventions exploitation	0	17.139 €
▪ Reprises provisions, transfert charges..	19.193 €	81.957 €

❖ Les charges :

- Les frais généraux se sont élevés à 668.711 € contre 635.065 €, soit 33.646 € (+5.29%).
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales) s'élèvent à 871.931 € contre 793.093 € en 2021, soit une augmentation de 78.838 € (+9.94%).
- Les dotations aux amortissements se montent à 34.823 € contre 31.648 € en 2021.
- Les autres charges sont de 9.438 € contre 377.693 € en 2021.

Il s'agit de la constatation de pertes sur créances, compensées par les reprises sur provisions sur créances douteuses figurant en « Autres produits » ci-dessus.

1.1.2 Résultat financier.....(2.023 €)

Le résultat financier comprend :

- Les produits financiers : 53 €

ANC

- Les charges financières : 2.076 €

1.1.3 Résultat exceptionnel.....(3.000 €)

Le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits exceptionnels : 8.443 €
- Les charges exceptionnelles : 11.443 €

1.1.3 Impôt sur les bénéfices.....3.749 €

Il en ressort un résultat net de l'exercice de 20.906 €, contre 23.057 € en 2021.

1.2 Examen des comptes de bilan

L'examen des comptes de bilan permet de relever :

1.2.1 Actif

L'actif immobilisé net est de 86.882 € contre 110.016 € en 2021.

L'actif immobilisé brut s'élève à 270.725 € contre 267.237 € en 2021 et est amorti à hauteur de 183.843 € contre 157.221 € en 2021 soit 68% contre 59% en 2021.

L'actif circulant s'élève à 745.363 € en valeurs nettes :

- En cours de production169.405 €
contre 160.765 € en 2021
- Créances clients brutes280.101 €
- Diminuées de provision pour.....(14.601 €)

Soit, un poste clients net de434.905 €
contre 455.623 € en 2021

Autres créances 5.010 €
contre 1.550 € en 2021

Les disponibilités s'élèvent à 289.841 €
contre 319.103 € en 2021

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 15.463 €
contre 11.900 € en 2021.

1.2.2 Passif

La situation nette (capitaux propres) s'élève à458.821 €

Et ce compris le résultat de l'exercice de 20.906 €.

Les dettes s'élèvent à 373.424 € contre 440.277 € en 2021 comprenant :

- Les comptes courants d'associés à hauteur de.....30 €
- Les emprunts bancaires140.596 €

- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 29.257 €
- Les dettes fiscales et sociales pour 202.842 €
- Les autres dettes pour 699 €
- Les produits constatés d'avance pour 0 €

Le délai de règlement des fournisseurs s'établit en moyenne à 30 jours fin de mois.

La ventilation du poste fournisseurs au 31 décembre 2022 suit ce délai (15 jours).

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1 Répartition du capital

Le capital est réparti en 1000 actions de 40 € de nominal.

2.2 Prise de participation

Néant.

2.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Dépenses somptuaires non déductibles : 4.730 €

Impôt sur les Sociétés afférent : 1.183 €

2.4 Activité en matière de recherche développement

Néant.

2.5 Mandats des organes sociaux

Néant.

2.6 Perspectives 2023

L'activité de début 2023 est comparable à celle de 2022.

Compte tenu du décès du Président, Monsieur François LACOMBE, la société doit se réorganiser.

2.7 Conventions réglementées et divers

Les conventions réglementées de l'exercice n'ont pas été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes par le Président.

Toutefois, de notre connaissance, il n'existe pas de nouvelle convention intervenue en 2022.

Elles font l'objet du rapport spécial établi par celui-ci qui sera lu lors de l'assemblée et seront soumises à votre approbation.

mm

Il est rappelé la poursuite des conventions antérieurement conclues :

1. Convention signée le 1^{er} janvier 2013, qui se poursuit par tacite reconduction, entre notre société SAS SEBA SUD OUEST et la SARL MF CONSEIL dont le dirigeant commun était M. François LACOMBE. Le montant de la prestation de services facturée à SEBA SUD OUEST s'est élevée à 186.000 € HT pour l'année 2022.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

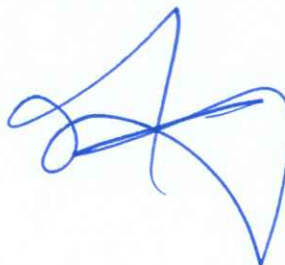
Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de 20.906 € en report à nouveau, compte tenu de la situation de l'Indivision de Mr François LACOMBE.

Nous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents, ont été de :

-Exercice clos le 31/12/2019	0 €
-Exercice clos le 31/12/2020	0 €
-Exercice clos le 31/12/2021	0 €
-Exercice clos le 31/12/2022	20.000 € (dont 5.000 € éligibles PLFU)

Fait à Toulouse le 28 juillet 2023
Suite carence du Rapport du Président.

Marie UNAL DE CAPDENAC
Directeur Général



Certifié conforme
Le Président
P/

SEBA SUD OUEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Siège Social : 34 bis chemin du Chapitre – 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 378 522 361

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES ASSOCIÉS EN DATE DU 21 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 21 août à 19 h 00,

les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée **SEBA SUD OUEST**, au capital social de 40 000 €, divisé en 1 000 actions de 40 € de valeur nominale chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société situé 34 bis chemin du Chapitre - 31100 TOULOUSE, sur convocations préalables du Commissaire aux comptes de la Société en date du 3 août 2023, selon accusés-réception en signature électronique DocuSign.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, Associée et Directeur Général de la Société.

Le Président constate que sont effectivement présents à la réunion, après avoir élargé la feuille de présence en entrant en séance :

- la **SARL MF CONSEIL**, propriétaire en pleine propriété de
SEPT CENT CINQUANTE actions, ci 750,
représentée par Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, Gérante nommée ce jour,

- **Hoirie Indivision Successorale Mr François LACOMBE**, Associé décédé,
Propriétaire de 250 actions en pleine propriété, ci 250
représentée par ses héritiers présomptifs, Membres de l'Indivision,
savoir, Madame Julie LACOMBE,
et Monsieur Tom LACOMBE, Enfant mineur, représenté par sa mère, Madame
Carène PERNOU, en sa qualité d'Administrateur légal,

TOTAL des actions présentes ou représentées,
MILLE, ci..... 1 000

Le Président de séance constate également la présence du Commissaire aux comptes de la Société, la Société AUDIT CONSEIL EXPERTISE - IMBALZANO ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Maurice IMBALZANO.

Le Président de séance constate que :

- Mr François LACOMBE est décédé le 20 avril 2023 à TERUEL (Espagne),
- Mr François LACOMBE détenait 250 actions en pleine propriété et était le Président de la Société,
- les fonctions du Président prennent fin par son décès,

nx

CP J.L

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023

- l'article 17 des statuts de la Société dispose que « la décision de consulter les actionnaires appartient au président, sauf le droit pour le commissaire aux comptes de convoquer une assemblée en cas de carence du président et après l'avoir mis en demeure de le faire »,
- l'article 18 a) des statuts de la Société dispose quant à lui que « les actionnaires sont réunis en assemblée sur convocation du président ou en cas de carence sur celle du commissaire aux comptes ainsi qu'il est prévu à l'article 17 »,
- compte tenu de l'impossibilité pour le Commissaire aux comptes d'adresser une mise en demeure à Mr François LACOMBE, en raison de son décès et pour cette dernière raison de la nécessaire carence de celui-ci, c'est le Commissaire aux comptes qui a procédé à la convocation de la présente Assemblée, conformément aux articles 17 et 18 a) des statuts précités.
- Madame Marie UNAL DE CAPDENAC n'a pas établi de rapport écrit à l'Assemblée, n'ayant pas la qualité de Président, mais a établi un compte-rendu des éléments de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en substitution du rapport de gestion du Président, afin d'assurer malgré tout une information la plus complète possible au Commissaire aux Comptes, et aux participants à l'Assemblée.

Le Président de séance constate en conséquence que :

- les Associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote,
- l'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple des seuls suffrages exprimés en réunion ou lors de la consultation écrite, conformément à l'article 17-3°) des statuts.

Le Président de séance dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- les statuts à jour de la Société au 11 avril 2022,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- l'attestation de dévolution successorale dressée par Maître LANNES, Notaire à ALBI (81) en date du 26 mai 2023,
- la convention d'Indivision Successorale de Monsieur François LACOMBE, représentée par Madame Carène PERNOU,
- les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- le compte-rendu des éléments de gestion de l'exercice 2022, en substitution du Rapport de Gestion du Président, établi par Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, Directeur Général,
- les rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes

Le Président de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux Associés en même temps que la convocation quinze jours avant la tenue de l'Assemblée et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de huit jours ayant précédé l'Assemblée, conformément aux articles 18 a) et 19 des statuts.

NVL

G J.L

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration à la majorité requise et reconnaît la validité de la convocation dans les termes de la première résolution soumise au vote des Associés.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-FORMALITES DE CONVOCATION

- Constatation de la régularité des convocations et de la tenue de l'Assemblée générale,

2-DECISIONS CONSECUTIVES AU DECES DE MR FRANCOIS LACOMBE

- Constatation de l'Indivision Successorale de Mr François LACOMBE ,
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Constatation de la cessation des fonctions de Mr François LACOMBE du fait de son décès,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Mr François LACOMBE,
- Modalités rémunération mandat du nouveau Président,

3-DECISIONS RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

- Lecture du Compte-rendu des éléments de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en substitution du Rapport de Gestion du Président, établi par Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, en sa qualité de Directeur Général,
- Lecture du Rapport sur les Comptes Annuels du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux mandataires au titre de la gestion de l'exercice 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice 2022,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes (Art.227-10 du Code de Commerce) sur les conventions réglementées).
- Approbation des conventions réglementées

4-POUVOIRS-DIVERS

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

-0-

Le Président de séance expose alors les circonstances exceptionnelles que traversent notre société :

Mr François LACOMBE est décédé le 20 avril 2023 à TERUEL (Espagne), Mr François LACOMBE détenait 250 actions en pleine propriété et était le Président de la Société, assisté de Madame Marie UNAL de CAPDENAC, en qualité de Directeur Général.

Elle rappelle que l'article 11-1° des statuts de la Société dispose « *qu'en cas de décès d'un actionnaire personne physique, la société continue entre les actionnaires survivants et les héritiers ou ayants droit de l'actionnaire personne physique décédé et éventuellement son conjoint survivant...* ».

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023

Madame Marie UNAL DE CAPDENAC n'a pas établi de rapport écrit à l'Assemblée, n'ayant pas la qualité de Président de la Société, mais donnera en sa qualité de Directeur Général, tous les éléments nécessaires relatifs aux éléments juridiques et comptables de la société, qui ont été transmis au Commissaire aux Comptes.

Elle précise que dans l'immédiat, il convient d'assurer la continuité de l'administration de la société, le fonctionnement régulier de la société au plan financier, et de l'activité, afin de ne pas se trouver dans une impossibilité d'assurer la continuité de l'exploitation, et la sauvegarde de la situation financière.

Elle a reçu l'Attestation Notariée de Dévolution Successorale de la part de la famille de Mr Lacombe, mentionnant les successibles de Mr Lacombe, savoir pour moitié chacune, Madame Julie LACOMBE, et l'Enfant Mineur Tom LACOMBE, représenté par sa mère Madame Carène PERNOU.

A ce stade, compte-tenu de la présence d'un enfant mineur dans les successibles, le Notaire chargé de la Succession a effectué une demande d'acceptation de la Succession de Monsieur François LACOMBE, auprès du Juge des Tutelles auprès le Tribunal Judiciaire.

Les successibles ont, par convention d'Indivision, désigné Madame Carène PERNOU, comme représentante de l'Indivision composée de sa fille Julie, majeure, et de Tom, son enfant mineur. Dans l'attente de l'acceptation de la Succession, Madame PERNOU a des pouvoirs de représentation de l'indivision limités à tous les actes d'administration, ne modifiant pas les droits de l'indivision, et ne comportant pas d'acte de disposition des biens et droits inclus dans la succession de Monsieur François LACOMBE.

Puis dans un deuxième temps, dès l'acceptation de la Succession par tous les successibles, il conviendra de procéder, le cas échéant, en cas d'acceptation du bénéficiaire de la promesse de cession post-mortem (Article 11-1° des statuts), aux modalités de cession des actions appartenant à l'Hoirie, selon les statuts, l'agrément du cessionnaire, et l'agrément des héritiers en qualité d'associés étant stipulés de droit en cas de décès d'un associé, sous réserve de leur acceptation de la succession.

La Présidente rappelle en tant que de besoin, que les modifications des actionnaires et toutes opérations y afférentes ne relève pas d'une modification statutaire et d'une assemblée en la forme extraordinaire, malgré la présence de la répartition du capital dans la rédaction de l'article 7 des statuts.

Cette présentation terminée, le Président ouvre la discussion.

Madame Carène PERNOU, représentant tant son fils Tom, enfant mineur, que sa fille Julie LACOMBE, Majeure, et l'Indivision Successorale de Monsieur François LACOMBE qu'elle représente, intervient avec sa fille Julie, pour confirmer la situation de L'Indivision.

Elles confirment et ont transmis à la société les documents et informations énumérés, savoir :

- l'Attestation de Dévolution Successorale délivrée par Maître Philippe LANNES le 26 mai 2021,
- ainsi que le dépôt auprès du Tribunal Judiciaire, d'une requête en acceptation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023

d'une succession au nom d'un enfant mineur (Articles 387-1, 768 et 782 et suivants du code civil)-Modèle Cerfa 15813*03.

- Convention d'Indivision Successorale-Hoirie Mr François LACOMBE, désignant Madame Carène PERNOU, en qualité de représentante de l'Indivision.

A ce jour, malgré l'existence d'un actif net positif de la Succession, elles déclarent que l'acceptation de la Succession n'est pas encore établie à ce jour.

En conséquence, conformément aux stipulations de la Convention d'Indivision de L'Hoirie de Monsieur François LACOMBE, les membres de l'Indivision ne voteront aucun acte de disposition et ne voteront aucune disposition statutaire modifiant les droits ou engagements des associés, et se limiteront à des actes d'administration destinés à assurer le correct fonctionnement de la société, sauvegarder les aspects financiers, et faciliter la préparation et l'organisation de la transmission des droits de l'Indivision.

Ceci exposé et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le Président et les Associés intervenants, consulté les documents, pris connaissance des faits et explications dans le cadre des échanges intervenus, l'Assemblée générale prend acte de la régularité des convocations des présentes, et de la communication régulière des documents y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le Président et les Associés intervenants, consulté les documents, pris connaissance des faits et explications dans le cadre des échanges intervenus, l'Assemblée générale prend acte des notifications intervenues :

- de l'Acte de Dévolution Successorale établi le 26 mai 2023, par Maître Philippe LANNES, Notaire à ALBI, suite au décès de Mr François LACOMBE,
- de la convention d'Indivision Successorale constituée dans le cadre de l'Hoirie de Monsieur François LACOMBE, et de la représentante désignée, Madame Carène PERNOU, 36, Chemin de Rouffiac -81150-ROUFFIAC, dans le cadre de ses pouvoirs actuels limités aux actes d'administration.
- De l'absence d'acceptation de la Succession dans l'attente d'une part, de la décision d'acceptation de Madame Julie LACOMBE, et d'autre part, de la réponse de la demande d'acceptation de la succession de Monsieur François LACOMBE, pour le compte de Tom LACOMBE, Enfant mineur, représenté par sa mère, Madame Carène PERNOU.

Elle donne tous pouvoirs à l'effet de modifier le registre des bénéficiaires effectifs de la société., et de modifier la mention non obligatoire de la répartition des actions composant le capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée générale prise en la forme extraordinaire, si besoin en était :

- d'une part, prend acte du décès de Monsieur François LACOMBE,
- et d'autre part, en apport de régularisation, constate qu'il y a lieu de supprimer la répartition des actions, et décide de modifier l'article 7 des statuts, qui sera nouvellement rédigé comme suit :

« Article 7 : Capital social :

Le capital social s'élève à la somme de quarante mille (40.000) euros, et est divisé en mille (1.000) actions de 40 (quarante) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites, libérées en numéraire, et attribuées aux actionnaires en fonction de leurs apports respectifs»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Comme suite au décès de Monsieur François LACOMBE survenu le 20 avril 2023, qui était le Président de notre société, l'Assemblée générale prend acte de la cessation de ses fonctions à cette date.

Elle rend hommage au Fondateur de la Société qui a pu développer, fédérer une équipe de salariés, et ainsi pérenniser l'activité de la SAS SEBA SUD- OUEST.

Elle lui donne quitus de l'exercice de son mandat pour l'exercice en cours du 1^{er} janvier au 20 avril 2023.

Le mandat de Directeur Général de Madame Marie UNAL DE CAPDENAC qui assistait le Président pour la durée de son mandat, prend fin avec la cessation des fonctions du Président.

Elle lui donne quitus de l'exercice de son mandat de Directeur Général pour l'exercice en cours du 1^{er} janvier au 20 avril 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de Président avec effet du 20 avril 2023, en remplacement de Mr François LACOMBE, pour une durée indéterminée :

-Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, née le 23 juillet 1979 à Paris 11^{ème} (75), domiciliée en cette qualité au siège social de la Société sis 34 bis chemin du Chapitre -31100 TOULOUSE.

Madame Marie UNAL DE CAPDENAC exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023

Conformément à l'article 14 des statuts, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi et par les statuts aux Associés.

Madame Marie UNAL DE CAPDENAC déclare accepter ces fonctions et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Suite à la résolution qui précède concernant la cessation des fonctions de Directeur Général de Madame UNAL DE CAPDENAC, l'Assemblée Générale précise que la nouvelle Présidente ne souhaite pas s'adjoindre de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide que Madame Marie UNAL DE CAPDENAC ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de Présidente et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Madame Marie UNAL DE CAPDENAC aura cependant droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs.

L'Assemblée Générale décide de reprendre à compter du 1^{er} juillet 2023, le contrat de travail en qualité de « Directrice Générale » de Madame UNAL DE CAPDENAC conclu le 1^{er} octobre 2002, qui avait été transféré de SEBA SUD OUEST à la SARL MF CONSEIL dans le cadre d'une convention de prestation de service depuis le 1^{er} décembre 2012, avec reprise d'ancienneté-Technicien-Position 3.3-Coefficient 500 de la Convention Collective SYNTEC-Rémunération actuelle de 6.315,40 € Bruts mensuels, avantages en nature et contrat GSC inclus, hors primes et droits conventionnels.

Dans le cadre de cette fonction salariée, Madame Marie UNAL DE CAPDENAC a droit au remboursement des frais professionnels exposés sur présentation des justificatifs.

L'Assemblée Générale décide en l'état de la répartition du capital actuelle, que Madame Marie UNAL de CAPDENAC, conserve indépendamment de sa nouvelle fonction de Présidente, le bénéfice de son contrat de travail en qualité de « Directrice Générale », exercé précédemment et distinct de ses nouvelles fonctions.

Elle décide de requalifier ultérieurement cette situation, toujours sous le statut de salariée, mais en rémunération de son mandat de Présidence de SAS, en cas de position majoritaire de Madame UNAL DE CAPDENAC au sein du Groupe MF CONSEIL, détenant la filiale SAS SEBA SUD-OUEST.

L'Assemblée Générale décide, en corrélation avec la prise en charge directe du coût salarial de Madame UNAL DE CAPDENAC et des frais correspondants (véhicule, GSC, frais de mission,..) de modifier en accord avec la SARL MF CONSEIL, le montant de la prestation de service facturée par celle-ci à SEBA SUD OUEST, d'un montant actuel de 15.500 € HT mensuels, qui sera réduite à la somme de 3.000 € HT mensuel à compter du 1^{er} juillet 2023.

Ce montant sera le cas échéant, ajusté en 2024, en fonction du budget prévisionnel de charges afférentes au coût réel de la prestation facturée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

nu
Cp J.L

TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président de séance, Madame Marie UNAL DE CAPDENAC, nouvellement nommée Présidente de la Société, rappelle que selon l'article 17 de statuts, il convient chaque année de réunir une assemblée générale ordinaire annuelle en vue d'approuver les comptes de l'exercice précédent, et ce, dans le délai de six mois de la date de clôture annuelle, soit le 30 juin 2023, pour les comptes du dernier exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis et arrêtés par le Président en exercice, Monsieur François LACOMBE, en date du 31 mars 2023, avant son décès en date du 20 avril 2023.

Sur requête déposée par Maître RODRIGUEZ, Avocat, pour le compte de la SS SEBA SUD-OUEST, le Tribunal de Commerce de TOULOUSE a rendu une ordonnance de prorogation de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, jusqu'au 30 septembre 2023.

Conformément à l'article 18-a) des statuts tel que ci-dessus rappelé, Le Commissaire aux Comptes a procédé à la convocation de la présente Assemblée. Madame Marie UNAL DE CAPDENAC n'a pas établi de rapport écrit à l'Assemblée, n'ayant pas la qualité de Président de la Société, mais a établi en sa qualité de Directrice Générale Associée, un compte-rendu de tous les éléments nécessaires relatifs aux éléments juridiques et comptables de la société, qui ont été transmis au Commissaire aux Comptes.

Selon compte-rendu séparé, elle rend compte à l'Assemblée des éléments essentiels afférents :

- aux comptes annuels de la SAS SEBA SUD-OUEST :
- au rappel des résolutions proposées :
- aux conventions réglementées connues :

Puis le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission et procède à la lecture de son Rapport sur les Comptes Annuels.

Il est ensuite passé au vote des résolutions proposées.

SEPTIEME RESOLUTION

Compte tenu des éléments présentés, la Collectivité des Associés, prend acte de la carence dans la communication et la présentation du rapport de gestion du Président, et prend acte du compte -rendu effectué en substitution éclairant les associés sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice écoulé 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MC
CP S.L

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport sur les Comptes Annuels du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se traduisant par un résultat net de l'exercice 20.906 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Directeur Général pour leurs mandats de la gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Compte-tenu du contexte décrit relatif à l'Indivision Successorale -Hoirie de Monsieur François LACOMBE, et sur la proposition de résolution faite, l'Assemblée Générale, décide d'affecter le report à nouveau et le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

-Solde du compte « Report à Nouveau ».....	393.914 €
-Résultat de l'exercice clos au 31/12/2022.....	<u>20.906 €</u>
Soit, la somme de	414.820 € (1)

Solde du compte « Autres Réserves »	0 €
-Affectation du solde Report & Résultat (1).....	<u>414.820 €</u>

Après affectation, le solde du compte
« Autres Réserves » ressort à 414.820 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Compte tenu des éléments explicités, la Collectivité des Associés, prend acte de la carence dans la communication et la présentation du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, et prend acte du compte -rendu effectué en substitution éclairant les associés sur les conventions réglementées connues de l'exercice écoulé 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

nr
GP S.L

DOUZIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve la poursuite des conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir la convention de prestation de service conclue avec la SARL MF CONSEIL, Principale Actionnaire de notre société, et dirigée par Mr François LACOMBE jusqu'à son décès survenu le 20 avril 2023, le montant des prestations facturées en 2022 s'élevant à 186.000 € HT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au nouveau Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, notamment de dépôt en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les Associés.

Le Président de séance

Madame Marie UNAL DE CAPDENAC

« Lu et approuvé,

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

+Signature

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions de Président*



Les Associés

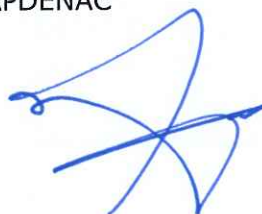
SARL MF CONSEIL

Représentée par sa Gérante, nommée ce jour,
Madame Marie UNAL DE CAPDENAC

« Lu et approuvé,

+Signature

Lu et approuvé



*nr
Op 5.1*

Indivision Successorale-Hoirie Monsieur François LACOMBE

Représentée par Madame Carène PERNOU

« Lu et approuvé,

+Signature

Lu et approuvé


De manière supplétive, en tant que de besoin, Les Membres de l'Indivision Présents

Indivision Successorale-Hoirie Monsieur François LACOMBE

Madame Julie LACOMBE

Membre, et Héritière présomptive pour moitié,

« Lu et approuvé,

+Signature

Lu et approuvé


Indivision Successorale-Hoirie Monsieur François LACOMBE

L'enfant mineur Tom LACOMBE

Membre, et Héritier présomptif pour moitié,

Représenté par son Administrateur Légal, sa mère, Madame Carène PERNOU

« Lu et approuvé,

+Signature

Lu et approuvé


NR
Sp *S.L*